



DYSPLASIE ET EXAMEN RADIOLOGIQUE DE LA HANCHE

PROTOCOLE

Nous vous rappelons les obligations qui nous sont imposées par la **Société Centrale Canine** et l'engagement de notre Club dans la lutte contre les tares héréditaires invalidantes. Parmi ces tares la dysplasie de la hanche occupe une place à part puisque toute transaction engage légalement la responsabilité du vendeur d'un chien officiellement reconnu « atteint de dysplasie ».

Par ailleurs tout reproducteur doit être titulaire d'un certificat de lecture certifié, attestant sa qualification A, B, ou C, pour pouvoir accéder aux indices 2, 3, 4, 5 et 6 de notre grille de cotation ; A, B ou C pour accéder au titre de Trialer depuis le 1^{er} janvier 2013, qualification A ou B pour accéder aux titres de Champion de Conformité au Standard et de Champion de Travail ; à compter du 1^{er} juillet 2015 au titre de Champion de France Jeune et de Champion des Expositions Nationales.

Ces exigences pour le particulier et pour la race devraient amener chaque propriétaire à faire radiographier ses reproducteurs.

L'identification du cliché doit être effectuée par un marquage sur le support lui-même pour éviter toute falsification. Réalisée par le vétérinaire cette identification devra donc obligatoirement comporter les indications suivantes :

- les nom et prénoms du propriétaire,
- nom du chien, affixe, numéro L.O.F, numéro d'identification (tatouage et/ou insert électronique), date de naissance, race et sexe,
- date de l'examen radiologique,
- mention du côté, droit ou gauche,
- nom et prénom du praticien et son numéro d'ordre.

Le vétérinaire devra, en plus, délivrer au propriétaire une attestation certifiant qu'il a vérifié et lu lui-même le numéro d'identification directement sur l'animal et précisant le protocole anesthésique ou sédatif. Cette attestation établie obligatoirement sur le modèle imposé par la **Société Centrale Canine**, est à télécharger par le propriétaire sur le site internet de cette dernière :

. http://www.scc.asso.fr/mediatheque/Formulaires/Sante/Depistage_radio_V2.jpg
ou le site du Club : www.braquedauvergne.fr (rubrique dysplasie),
ou encore par le vétérinaire (site sécurisé) sur l'espace vétérinaire de la **Société Centrale Canine** : https://base.veterinaire.fr/portail/portail_v2.aspx

Une partie de ce formulaire est à remplir et à signer par le propriétaire du chien qui accepte ainsi que les résultats soient transmis à la **S.C.C.** et au Club de race pour diffusion et utilisation comme information utile à la sélection. Après réalisation du cliché par son vétérinaire, le propriétaire devra adresser par

courrier au choix à l'un des 2 lecteurs officiels de la R.A.B.A. : Dr Jean-François LEFOL ou Dr. Thierry BOULET (décision Comité 05/10/2024 : soit

Radiographie argentique ou support plastique, + 1 enveloppe timbrée à votre adresse, adaptée au format et au poids de la radiographie et des Documents obligatoires suivants :

- Photocopie Certificat de naissance ou Pédigrée
- Formulaire SCC de demande dépistage de la dysplasie dûment rempli à télécharger sur site SCC ou de la R.A.B.A. (rubrique Dysplasie)

+ 1 Chèque de **30 Euros** à l'ordre du Dr Jean-François LEFOL Ou à l'ordre du Dr Thierry BOULET.

+ 1 Enveloppe timbrée à l'adresse de la R.A.B.A.
4 rue de Montigny -14810 GONNEVILLE en AUGER

Soit pour **Clichés numériques uniquement :**

- 1 enveloppe timbrée à votre adresse et les documents officiels obligatoires cités ci-dessus,
- + à l'ordre du Docteur Jean-François LEFOL,

1 chèque de 30 Euros

Ou à l'ordre du Docteur Thierry BOULET,

1 chèque de 30 Euros

+ 1 enveloppe timbrée à l'adresse de la R.A.B.A.

Envoyer le tout au choix :

Dr Jean-François LEFOL
Le Maresquier - Route de Caen
14150 - OUISTREHAM

ou

Dr Thierry BOULET
4 Bis rue du Claud
34430 - SAINT JEAN DE VEDAS

Si le vétérinaire procède à une radiographie numérique, deux possibilités :

1) demander au vétérinaire de la faire développer sur support plastique puis l'envoyer selon la procédure ci-dessus.

2) ou faire télécharger directement par le vétérinaire la radiographie numérisée, sous forme de dossier DICOM avec son formulaire convenablement rempli, sur un portail informatique dédié à l'adresse : <http://www.myvetsxl.com>.

Aucun autre support ne sera accepté. **Tout dossier incomplet sera bloqué ou retourné.** La R.A.B.A. transmettra copies des résultats de lectures, quel qu'en soient les résultats, à la Société Centrale Canine qui les enregistrera et figureront sur les certificats de naissance et les pedigrees.

*Tout résultat de lecture peut faire l'objet d'une procédure d'appel auprès de la **R.A.B.A.** :

-si la demande envoyée à la commission d'élevage de la R.A.B.A. est justifiée, 1 nouvelle radiographie sera faite et la lecture obligatoirement demandée au lecteur initial. Voir Rubrique Dysplasie site club.

OU auprès de la **S.C.C/93535 Aubervilliers Cedex :**

*obligatoirement sur la radiographie initiale.

